

## **Séance du Conseil Municipal du 26 janvier 2010**

**Présents** : MM. ROUSSE, PETIT, HÉBRAS, BOISDIN, ROLIN, COVELIERS, BERTON, BOISTARD, MARTIN, COLLETTE, MICHON, LEUDIÈRE, SIRVEN, THIBAUT.

**Projet de construction d'une résidence sociale** : qui comprendrait des bureaux – salons – salles de détente et des logements selon la répartition indicative suivante :

- 8 T1
- 7 T2

Le Maire propose au Conseil Municipal la réalisation de ce projet dans le cadre d'un groupement de commandes au sens de l'article 8 du code des marchés publics ; LOGIPARC assurant la maîtrise d'ouvrage de la construction et la Commune assurant la maîtrise d'ouvrage des aménagements extérieurs.

LOGIPARC assurera la coordination du groupement de commandes.

### **Maison des Associations** :

#### ➤ **Contrat de maîtrise d'œuvre** :

Le Conseil Municipal autorise la signature du contrat de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de bâtiments pour l'aménagement de la maison des associations avec l'EURL ECOBAT-ECONOMISTE-OPC-SPS 9, rue des Clozurons à CHAUVIGNY 86300.

### **ATESAT : assistance technique fournie par les services de l'État pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire au bénéfice des communes : Renouvellement de la convention 2010-2012 à passer avec les services de l'État** :

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, un projet de renouvellement de la convention relative à l'ATESAT qui peut être signée entre l'Etat et la commune de SAINT-SAVIN.

Le Conseil, après délibération,

- **donne son accord** pour signer la nouvelle convention à intervenir entre l'État, représenté par le Préfet de la Vienne et la commune de SAINT-SAVIN.
- **précise** que le choix concernant les missions complémentaires se dirige vers la mission complémentaire n° 2 qui consiste en l'assistance à l'élaboration de programmes d'investissement à la voirie.

### **Convention à passer avec le Département pour le Festival ÉTÉ COULEUR VIENNE 2010 :**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le Département de la Vienne concernant le festival ÉTÉ COULEUR VIENNE 2010 ; SAINT-SAVIN ayant été retenue pour accueillir un spectacle durant la période estivale (juillet août). La convention fixe les conditions de mise à disposition d'un spectacle par le Département, à une commune du département dans le cadre du festival ÉTÉ COULEUR VIENNE. Elle détermine précisément les engagements des deux parties.

### **Convention relative à l'établissement du Marché de Producteurs 2010 :**

Le Conseil Municipal autorise la signature de la convention relative à l'établissement du marché de producteurs qui aura lieu cette année à SAINT-SAVIN le Mercredi 28 juillet 2010. Il se déroulera de 18 heures à 24 heures. Le coût s'élève à 1.500 €. TTC.

### **Demande de 2 subventions exceptionnelles :**

1°) La commission des jeunes du CASSSG encadrée par Nadège GRATEAU a décidé de proposer aux jeunes du club d'aller voir un match de football à Bordeaux.

De son côté, l'union des MJC du pays Montmorillonnais a accompagné un groupe de jeunes lors d'un chantier loisirs sur SAINT-GERMAIN.

En contrepartie du service rendu, ce groupe de jeunes souhaite entre autres aller voir un match à Bordeaux.

Aussi, l'union des MJC et l'association de foot ont souhaité mutualiser les moyens pour réduire les coûts de transport et se sont mises ensemble pour l'organisation de cette soirée.

Le projet :

Match : BORDEAUX – SAINT-ÉTIENNE

Date : 14 février 2010

Le Club de football – section jeune - sollicite auprès des 2 communes une subvention exceptionnelle de 300 € chacune.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour verser cette subvention de 300 €.

2°) L'association Vienne Haïti Solidarité sollicite une subvention exceptionnelle pour venir en aide aux sinistrés du terrible séisme du mardi 12 janvier 2010.

Le Conseil Municipal décide d'apporter son soutien à l'Association Vienne Haïti Solidarité et souhaite associer les habitants de la Commune en installant une urne à la Mairie pour recueillir les dons.

### **Restauration intérieure du Logis abbatial et travaux d'accessibilité tranche 3/3 :**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre du 25 janvier 2010 de la Direction Régionale des affaires culturelles, conservation régionale des monuments historiques.

Ce courrier propose une opération de restauration intérieure et des travaux d'accessibilité, tranche 3/3, à réaliser sur le logis abbatial de SAINT-SAVIN (Vienne), sur le budget 2010 du ministère de la culture et de la communication.

Cette opération est évaluée à 645.000 € H.T. (771.420 euros TTC) pour laquelle l'Etat apporterait une subvention de 35,04%, soit 226.000 euros au titre du contrat de plan Etat-Région.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- approuve le programme de travaux pour un montant de 645.000 € H.T. (soit 771.420 € TTC),
- sollicite l'aide financière de l'Etat soit 226.000 euros,
- s'engage à financer la totalité de l'opération soit 771.420 euros TTC sur le budget 2010 et à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- indique que le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :
  - o Montant des travaux : 645.000 € H.T. (771.420€ TTC)
  - o Etat (Ministère Culture et Communication) : 226.000 €
  - o Région Poitou-Charentes : CPER : 226.000 €
  - o Département : 161.000 €
  - o Autofinancement : 158.420 €

Il autorise également le Maire à solliciter les subventions auprès de la Région POITOU-CHARENTES et du Département.

**Le Maire,**  
**Jean-Marie ROUSSE.**